

EPARTEMENT DE L'ESSONNE	REPUBLIQUE FRANCAISE LIBERTE -EGALITE -FRATERNITE SYNDICAT MIXTE ORGE YVETTE SEINE	
----------------------------	--	--

L'an deux mille vingt-trois le 11 décembre 2023, les membres du Comité Syndical, régulièrement convoqués le 1^{er} décembre 2023, se sont réunis à la salle Exona – 1 rue des paveurs – 91 000 Evry-Courcouronnes, à 18 heures 30, sous la Présidence de Monsieur Xavier DUGOIN

Nombre de membres en exercice : 84

Présents : BEN OUADA Sami, BENSARSA REDA Lamia (EPT12), BENSARSA REDA Lamia (Juvisy-sur-Orge), BERTOL Gino, BIGA Jean-Bernard, BORTOLI Jacky, Jean-Pierre LECOMTE, BUDELLOT Laurence, CASTAINGS Laurence (CPAS), CASTAINGS Laurence (Epinay-sur-Orge), CORDIER Corinne, CORRE Daniel, CORZANI Olivier, DELMOTTE Kim, DELPIC Joseph, DIRAT Karl (SIARCE), DIRAT Karl (Villabé), DUGOIN Xavier, DUMONTAUD SEURE Aurélie (Soisy-sur-Seine), ECK Bernard, FOURNIER Pascal, GUERTON Marc, HILGENGA Wilfrid, LAMOUR Alain, LE ROUX Jean-Claude, MATT Edouard, Michel PELTIER, MELIN Gil (CAGPS), MELIN Gil (Ris-Orangis), NOEL Michel, PIANTONI Gilbert, PLANTE François, PROT Pierre, PYOT Frédéric (Corbeil-Essonnes), PYOT Frédéric (SIARCE), RASSIER Gérard, DUMONTAUD SEURE Aurélie (CAGPS), ROUSSET Laurent, SEBBAG Alice, SHEPS Ariel, SOULOUMIAC Michel, TARAGON Stéphane, TERRIER Michel

Pouvoirs : BEAUDET Stéphane (donne pouvoir à Monsieur PROT), DAMIATI Michaël (donne pouvoir à Monsieur PYOT), DELIANCOURT Jean-Claude (donne pouvoir Laurence CASTAINGS - CPAS), GONZALES Didier (EPT12) (donne pouvoir à Alice SEBBAG), GONZALES Didier (Villeneuve-le-Roi) (donne pouvoir à Gérard RASSIER), GRILLON Eric (Ablon) (donne pouvoir à Daniel CORRE), HARTZ Jean (donne pouvoir à Xavier DUGOIN), MORIN Jean-Marc (donne pouvoir à Michel SOULOUMIAC), PETEL Yann (donne pouvoir à Karl DIRAT), PIGEON Marie France (donne pouvoir à Gino BERTOL), RIO Philippe (donne pouvoir à Jacky BORTOLI), VILAIN Jean-Marie (donne pouvoir à Jean-Bernard BIGA)

Absents : ABENA Gabin, BENEDETTI Laurence, BENIDJER Khellaf, CELLIER Pierre-Henri (CCEJR), CELLIER Pierre-Henri (Saint Yon), COLAS Romain, DURANTON Marianne, DURIEZ Amalia, ESPRIN Daniel, EUGENE Joelle, FOUQUE Nicolas, FRAYSSE Gilles, GOMBAULT Jacques, GRILLON Eric (EPT12), GROUSSEAU Jean-Marie, HAMARD Sylvain (EPT12), HAMARD Sylvain (Paray-Vieille-Poste), HUBERT Serge, JANIN Eric, MAYEUR Véronique, NEDELEC Gaëlle, PAROLINI François, PEROT Joël, PFEIFFER Nathalie, SAC Patrice, SCACCHI Anne (Boissy-sous-Yon), SCACCHI Anne (CCEJR), TANGUY Sylvain, WITTEK Eugène

Le Président ouvre la séance et procède à la nomination d'un secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Jean-Claude LE ROUX est désigné secrétaire de séance

OBJET : – VERSEMENT R2 ELECTRICITE EXERCICE 2022

Le Comité Syndical ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le budget primitif du 26 avril 2023 ;

Vu le Compte Administratif adopté le 26 juin 2023 ;

Vu l'affectation des résultats 2022 ;

Vu le Budget supplémentaire adopté le 29 septembre 2023 ;

Vu la Décision modificative adoptée le 11 décembre 2023 ;

L'autorité territoriale,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publicité

Considérant que le SMOYS verse, chaque année aux membres ayant fait des travaux éligibles en années n-2 la redevance dite R2 d'ENEDIS

L'organe délibérant après en avoir délibéré :

APPROUVE les reversements de la redevance dite « R2 » au titre des travaux n-2 éligibles à la R2 de l'année 2022 selon les tableaux ci-après :

Au titre du terme B

BRUYERES-LE-CHATEL		24 607,29
LONGPONT SUR ORGE		9 644,40
MONTGERON		9 554,70
YERRES		63 322,16
DRAVEIL		13 841,25
CA GRAND PARIS SUD		38 335,16
<i>DONT EVRY-COURCOURONNES</i>	5 842,82	
<i>RIS-ORANGIS</i>	32 492,34	
EPT GRAND ORLY SEINE BIÈVRES		81 189,34
<i>DONT ATHIS-MONS</i>	11 538,53	
<i>JUVISY-SUR-ORGE</i>	48 414,51	
<i>VIRY-CHATILLON</i>	21 236,30	
SIARCE		20 238,50
<i>DONT BALLANCOURT SUR ESSONNE</i>	10 674,70	
<i>ITTEVILLE</i>	4 865,37	
<i>LE COUDRAY MONCEAUX</i>	4 698,43	
CC ENTRE JUINE ET RENARDE		8 497,12
<i>DONT SAINT YON</i>	8 497,12	
TOTAL		269 229,92

Au titre du terme I

CA GRAND PARIS SUD		84 294,36
<i>DONT BONDOUFLE</i>	5 415,09	
<i>ETIOLES</i>	1 820,40	
<i>EVRY-COURCOURONNES</i>	37 117,04	
<i>GRIGNY</i>	15 574,21	
<i>LISSES</i>	4 070,24	
<i>RIS-ORANGIS</i>	16 248,56	
<i>SOISY-SUR-SEINE</i>	4 048,82	
SIARCE		38 019,83
<i>CORBEIL-ESSONNES</i>	28 140,77	
<i>COUDRAY-MONTCEAUX</i>	2 677,62	
<i>SAINTE GERMAIN LES CORBEIL</i>	4 163,04	
<i>VILLABE</i>	3 038,40	
CA COMMUNAUTE PARIS SACLAY		13 656,06
<i>DONT LES ULIS</i>	13 656,06	
CROSNES		5 098,78
TOTAL		141 069,02

L'autorité territoriale,

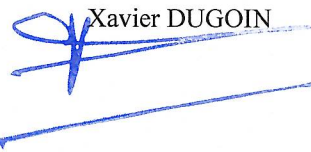
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publicité

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Vote	
UNANIMITE	
Pour	55
Contre	0
Abstention	0

La délibération est adoptée

Le Président

Xavier DUGOIN


Le secrétaire

Jean-Claude LE ROUX


Date de publication sur le site :

L'autorité territoriale,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publicité

REÇU EN PREFECTURE

le 15/01/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-091-259102457-20231211-2023_111_2-